

DECLARATION DU CNDH RELATIVE A LA JOURNEE INTERNATIONALE DE L'EDUCATION 24 JANVIER 2024

Le 24 janvier est décrété **“la journée Internationale de l'Education”** en vertu de la Résolution 73/25 du 3 décembre 2018 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cette journée est célébrée par la Communauté nationale et internationale, ce 24 janvier 2024 autour du thème **« Apprendre pour une paix durable »**.

Proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, cette journée consacre l'importance de l'éducation pour la paix et le développement.

En effet, l'éducation est un droit fondamental des Droits de l'Homme. L'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et les instruments internationaux des Droits de l'Homme citent et mettent en exergue ce droit. Ils invitent les Etats à prendre toutes les dispositions nécessaires pour une éducation de qualité, inclusive et de qualité, particulièrement pour les Enfants, ce que rappelle la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989.

Sans une éducation inclusive et équitable de qualité, les pays ne parviendront pas à réaliser l'égalité des genres et à briser le cycle de la pauvreté qui laisse de côté des millions d'enfants. L'éducation doit être la priorité pour accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable comme le relève l'UNESCO.

Pour cette année 2024, l'UNESCO voudrait à travers cette journée, montrer le **« rôle crucial du système éducatif et des enseignants pour lutter contre les discours de haine »**.

Le CNDH se félicite des mesures prises par les Autorités dans le domaine de l'Education, notamment avec l'adoption des conclusions des Etats Généraux de l'Education (EGENA), et l'engagement des enfants et des jeunes à contribuer à la paix et à la cohésion sociale.

En tant que promoteur et défenseur des Droits de l'Homme, le suivi des engagements pris par l'Etat en matière d'éducation demeure une priorité pour le CNDH. En effet, l'éducation est essentielle pour promouvoir les droits de l'Homme et encourager une culture de respect et de tolérance. Pour ce faire, les Clubs Droits de l'Homme à l'école peuvent jouer un rôle crucial dans cet effort. Ils offrent aux élèves un espace sûr et inspirant où ils peuvent explorer et discuter

des questions relatives aux droits de l'Homme, partager leurs idées et prendre des mesures concrètes, avec leur encadreur, notamment des enseignants.

Le CNDH, reste disposé à accompagner tous les efforts visant à garantir le droit à l'éducation et accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable, dont l'objectif de développement durable n°4, veut que soit « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Fait à Abidjan, le 24 Janvier 2024

Pour le Conseil
La Présidente

